

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2022

---

**GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4874)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 48

présenté par

M. Potier, M. Naillet, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE 2**

Compéter cet article par l'alinéa suivant :

« Les aides publiques versées en application du présent article ont vocation à favoriser une offre assurantielle responsable et éthique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à lancer une réflexion sur l'orientation des aides publiques versées dans le cadre des contrats d'assurance multirisques climatique des récoltes (MRC).

Il convient en effet d'orienter ces aides vers une offre assurantielle responsable et éthique.

Dans un contexte marqué à la fois par une hausse des tarifs des contrats MRC (pouvant aller, pour l'année 2022, jusqu'à +25 % pour certaines cultures) et une remontée en bourse des grands assureurs européens, il convient de s'assurer que le soutien public ne serve pas à subventionner la spéculation ou les profits des grands groupes d'assurance privés.